

En  
brefTÉRÉOS,  
RÉUNION FÉCULE

Le 29 janvier, l'équipe agricole de la féculerie d'Haussimont (51) avait organisé une journée agronomique, à laquelle 120 coopérateurs Tereos ont assisté. Côté bilan : après 162 jours, la campagne s'est terminée aux alentours du 10 février. 9 600 ha de pommes de terre de fécule de Picardie, Champagne et Seine-et-Marne ont été transformées. Le rendement s'est révélé inférieur d'environ 40 t/ha à 17 % à la moyenne des cinq ans en raison notamment de la sécheresse du printemps et de l'été. La richesse en fécule par contre est historiquement élevée à plus de 21 % avec une tare faible à 9 %. Côté essais, un focus sur l'alternaria a été réalisé, ainsi que sur la conservation. Téréos souhaite atteindre 50 % de la production stockée chez les agriculteurs et les accompagne dans l'aménagement de bâtiments existant par des achats groupés d'équipement notamment. Téréos étudie également un stockage low-cost.

TRANSFORMER :  
PLUS D'EAU DISPONIBLE

Jouffray-Drillaud, en collaboration avec Oro Agri, propose Transformer, un conditionneur de sol homologué en agriculture qui améliore les fonctionnalités physico-chimiques des sols permettant ainsi une meilleure disponibilité de l'eau pour les cultures sensibles au stress hydrique.

## CIPC

Nouveau report  
de décision

➤ La dernière réunion à Bruxelles fin février du Scopaff (Comité européen permanent sur les végétaux, les animaux, les denrées alimentaires et les aliments pour animaux) s'est conclue par un renvoi du dossier CIPC vers la tenue d'un Comité d'appel qui devrait survenir en avril au plus tôt. L'absence de majorité qualifiée n'a, en effet, pas permis de déboucher sur la validation de la proposition d'interdiction de la molécule avancée par la Commission en mars 2018. Celle-ci devrait être entérinée par le Comité d'appel d'ici deux à trois mois. Compte tenu des délais "de grâce" souvent octroyés en cas de retrait d'une substance active, il est probable que l'utilisation du CIPC puisse se poursuivre sur la prochaine campagne 2019-2020, mais pas au-delà. De ce fait, la filière est dès à présent tournée vers la possibilité de fixation d'une LMR temporaire après cet arrêt d'usage et travaille activement avec les autorités dans cette voie. / M.M.



Recticel T.L.

## Demain la Terre

Le "sans"  
entre dans la charte

➤ À l'occasion du salon de l'Agriculture, Demain la Terre, qui regroupe des producteurs de fruits et légumes engagés dans une démarche responsable, a ajouté deux critères à sa charte, socle de cette association de producteurs.

"Le premier, « Sans résidu de pesticide détecté » permettra au consommateur d'identifier un fruit ou un légume dont les analyses, effectuées par un laboratoire indépendant, n'ont détecté aucun résidu de pesticide dans le produit final", explique Marc De Nale, directeur de l'association. Le second, "Cultivé sans pesticide de synthèse" est un engagement sur le moyen de production. "Il permettra au consommateur d'identifier en magasin un fruit ou un légume issu d'une pratique de production davantage respectueuse de l'environnement", souligne-t-il. Le producteur qui souhaite intégrer volontairement cette démarche s'engage alors à n'utiliser aucun traitement comportant des pesticides de synthèse de la graine au fruit/légume final. Ainsi, seuls les produits de traitement utilisés en agriculture biologique ou les alternatives de biocontrôle pourront être utilisés. "Comme pour le



précédent, ce nouveau critère sera ajouté à l'audit annuel réalisé chez le producteur adhérent, par un organisme de contrôle indépendant", précise-t-il. L'identification par le consommateur se fera grâce aux deux nouvelles mentions apposées sur le produit final en complément du logo Demain la Terre. Onze producteurs adhérents ont déjà validé de manière volontaire leur engagement à l'un des deux critères, dont Ferme de la Motte pour "Sans résidu de pesticide détecté" et Poliberty pour "Cultivé sans pesticide".

La Charte Demain la Terre regroupe une soixantaine de critères autour de huit thématiques : les produits phytosanitaires, l'eau, le sol, la biodiversité, l'énergie, les déchets, l'économie et le social. / B.R.